

ARRETE n° 23/250  
Portant sur la mise à jour du PLU  
de Plounérin – mise à jour du  
zonage d'assainissement des  
eaux usées

Monsieur Gervais EGAULT, Président de la Communauté d'Agglomération 'Lannion-Trégor Communauté' ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51, R.153-18 ;
- VU la délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 28/06/2017 approuvant Le Plan Local d'Urbanisme ;
- VU le plan annexé ;

**ARRETE**

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme de Plounérin est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'intégrer le zonage d'assainissement communal validé par le Conseil communautaire du 13/12/2016.

Article 2

Le Plan Local d'Urbanisme de Plounérin mis à jour est tenu à la disposition du public en mairie de Plounérin et au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en Sous-Préfecture aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en mairie de Plounérin pendant 1 mois et d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté ainsi que toutes informations utiles sur cette procédure seront publiés sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté.

Article 5

La Direction Générale de Lannion-Trégor Communauté est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté sera transmis à :  
- Monsieur le Sous-préfet de Lannion

FAIT à LANNION, le 21/12/2023

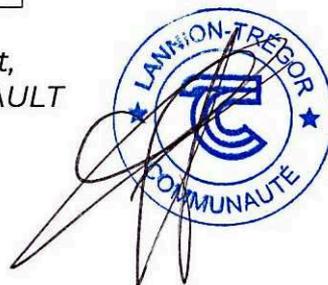
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES ARRETES

Le Président,  
Gervais EGAULT



Le Président atteste le caractère exécutoire  
du présent arrêté, transmis au contrôle de  
légalité **05 JAN. 2024**  
par télétransmission le.....  
Publié, affiché et notifié le.....**05 JAN. 2024**

Le Président,  
Gervais EGAULT



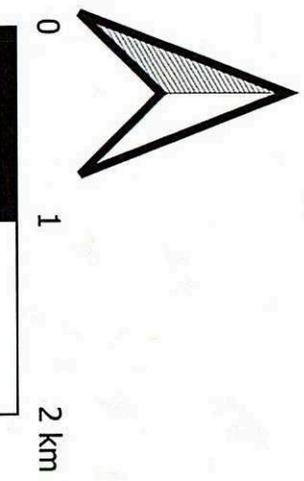
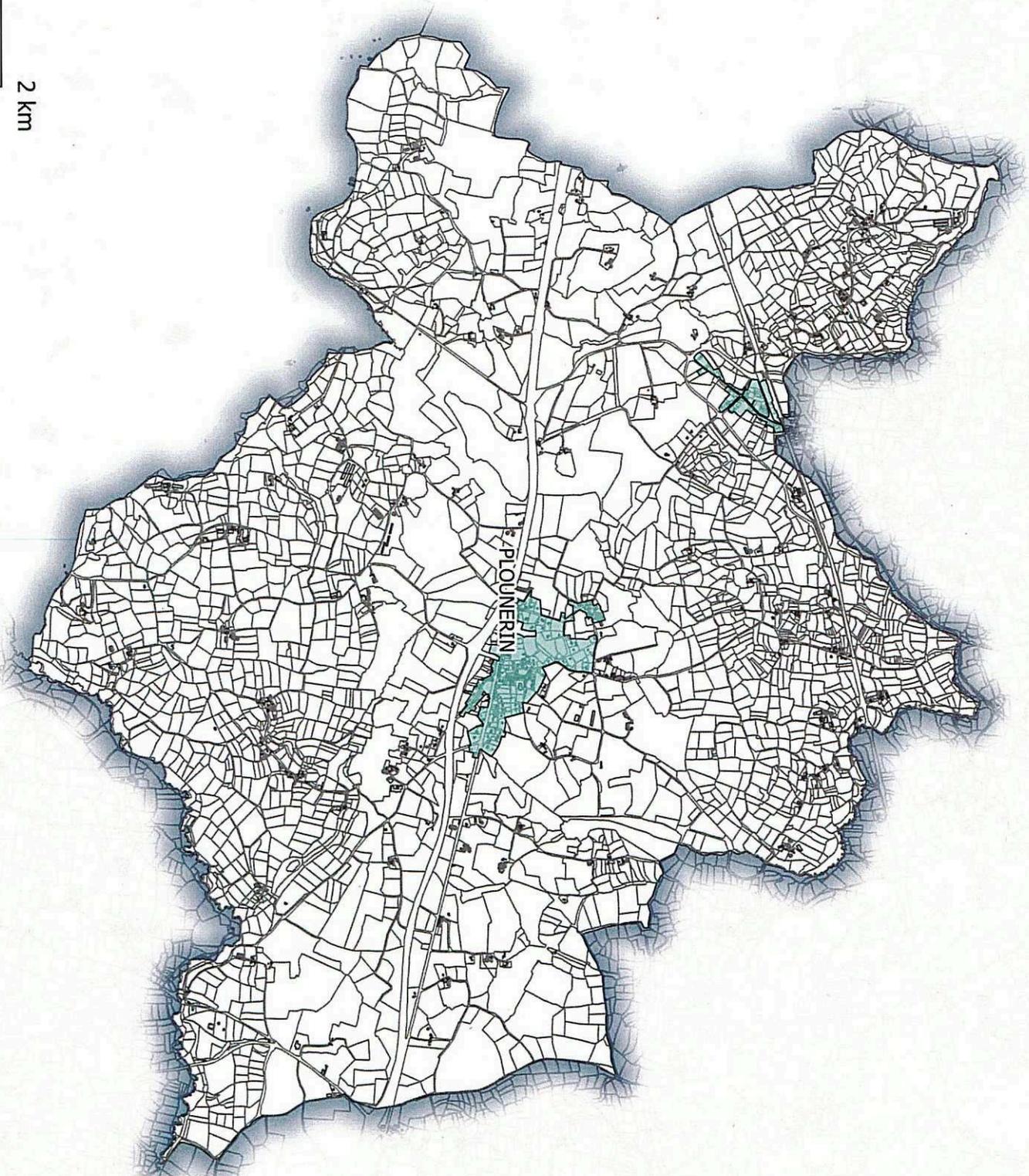
*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*



LANNION-TRÉCOR  
COMMUNAUTE  
LANNON-TRÉGER  
KUMUNIEZH

# COMMUNE DE PLOUNERIN

## ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL



**ZONAGE**  
zonage stade  
 Approuvé